

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200746353 - Courriel réponse
Date : 21 janvier 2021 10:53:00
Pièces jointes : [A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)
[image001.png](#)
[Autorisation.pdf](#)

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 janvier dernier, concernant le 4811, chemin de la Savane à St-Hubert.

Le document suivant est accessible :

- Autorisation, 01-10-2015

Toutefois, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie**

201 place Charles-LeMoyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607 poste 455
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

Longueuil, le 1^{er} octobre 2015

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

9226-7707 Québec inc.
4811, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G1

N/Réf. : 7330-16-01-0122000
401293034

Objet : Construction du réseau d'égout pluvial du 4811, chemin de la Savane

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 6 août 2015, reçue le 10 août 2015 et complétée le 1^{er} octobre 2015, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construire le réseau d'égout pluvial du 4811, chemin de la Savane, incluant l'installation d'un régulateur de débit de 1,85 l/s et d'un séparateur hydrodynamique de marque **art. 23-24**, de modèle art. 23-24 pouvant traiter un débit maximal de 9 l/s d'eau pluviale.

Les travaux seront réalisés sur les lots 3 086 722 et 5 068 907 du cadastre du Québec, ville de Longueuil, agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 10 août 2015, signé par Basile Bona, ing.;
- Plans C001 et C100, datés du 14 septembre 2014, préparés par Le Groupe Leclerc, signés et scellés par Basile Bona, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

NP/AT

Nathalie Provost, ing.
Directrice régionale
de l'analyse et de l'expertise de
l'Estrie et de la Montérégie